

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 décembre 2021 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Gervais, Maire

Absent (s) excusé (s) Mme Michèle Marteau-Bouessay (Pouvoir à M. Gervais) – M. Sylvain Charron (Pouvoir à M. Lelouvier) – Mme Emilie Boury (Pouvoir à Mme Caillaut) – Mme Lisa Guillard (Pouvoir à M. Scherer)

Secrétaire de séance : Mme Francine Molinet

Le Conseil Municipal,

- **1. APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 24 juin 2021.
- **2. APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 27 Août 2021.
- **3. APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative n°2 à apporter au budget de la Commune.
- **4. VOTE**, à l'unanimité, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021.
- **5. DONNE**, à l'unanimité, son autorisation pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
- **6. FIXE**, à l'unanimité, les prix du concours des maisons fleuries 2021.
- **7. DEMANDE** aux communes dont les enfants ont fréquenté l'école d'Ouzouer au cours de l'année scolaire 2020/2021, le remboursement des fournitures scolaires.
- **8. APPROUVE**, à l'unanimité, la restitution d'une concession funéraire par son titulaire ainsi que le montant du remboursement partiel qui lui sera concédé.
- **9. APPROUVE**, à l'unanimité, la répartition financière proposée entre les communes utilisatrices des services du Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED) pour l'achat d'un matériel psychométrique et **DONNE** son accord, à l'unanimité, pour le règlement de la quote-part de la Commune.
- **10. ATTRIBUE**, hormis Mme MOLINET qui ne participe pas au vote, une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes.
- **11. ALLOUE**, à l'unanimité, une subvention à la Coopérative scolaire qui a participé au financement d'activités qui, malgré le contexte sanitaire, ont pu être organisées pour les élèves.
- **12. APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport annuel 2020 relatif aux prix et à la qualité du service public de l'Eau Potable.
- **13. APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport annuel 2020 relatif aux prix et à la qualité du service public de l'Assainissement collectif d'Ouzouer remis par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.
- **14. SOLLICITE**, à l'unanimité, des subventions départementale et régionale pour l'organisation d'un concert autour d'un piano au printemps 2022.
- **15. MODIFIE**, à l'unanimité, le nom du secteur dit « des Foiraudes » en secteur des Fouraudes.
- **16. APPROUVE**, à l'unanimité, la modification à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.
- **17. Prend note que le point relatif au temps de travail du personnel communal est reporté à une prochaine séance.**
- **18. APPROUVE**, à l'unanimité, la convention relative à la mise à disposition de locaux communaux au profit des Restos du Cœur.
- **19. APPROUVE**, à l'unanimité, la nouvelle répartition de l'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint (minoration de 50%

suite à retrait par le Maire, à la demande de M. SCHERER, de ses délégations relatives à l'urbanisme, aux secteurs associatif et sportif, l'entretien et la gestion des bâtiments, l'environnement, la voirie, l'aménagement urbain) et l'attribution des 50% restants de cette indemnité au profit de M. VATAN, conseiller municipal à qui les délégations précitées ont été données par le Maire.

- **20. DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour vendre à M. et Mme Gérard VILLIOT qui se sont portés acquéreurs, la parcelle cadastrée section AE N°154, sise secteur des Porets et autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

## ■ **21. AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un premier rapport de Cap Loiret sur les conséquences financières des projets d'aménagement de la Place de la Libération et de la Salle des fêtes dont le montant se situerait à environ un million d'euros avec des subventionnements à hauteur de 50%, le reste financé par emprunt, les taux de crédit étant toujours très intéressants. Il ajoute avoir demandé une proposition pour un diagnostic amiante mais n'avoir toujours pas reçu le devis correspondant.

Il indique la possibilité d'aide départementale pour l'étude de faisabilité sous réserve de présenter une demande avant le 15 janvier 2022.

M. le Maire souhaiterait que la commission des travaux se réunisse pour étudier cette affaire.

M. le Maire fait part de sa rencontre avec Mme DROPSY dans le cadre d'un échange de terrain qui permettrait de relier la Place de la Libération à la Prairie Saint Roch et au bâtiment sanitaire.

M. le Maire indique, qu'au vu du contexte sanitaire, le repas des anciens est annulé et que les vœux du Maire seront également annulés.

M. le Maire présente le projet de Cité Européenne du piano historique, à l'étude par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, il indique que ce projet a été construit autour d'une double réflexion, d'une part l'existence d'une collection unique au monde de pianos historiques (pianos romantiques Erard) datant de la seconde guerre mondiale, nécessitant une préservation, d'autre part, le potentiel de Briare, haut lieu de l'industrie manufacturière des émaux. De la rencontre entre ces patrimoines est née l'idée d'un centre de portée internationale constitué autour de trois pôles :

- . La conservation, la restauration de ces pianos
- . L'enseignement et la recherche
- . La création et la diffusion.

M. le Maire ajoute qu'Ouzouer pourrait contribuer à ce projet pour la partie enseignement en mettant à disposition ses salles de musique.

M. le Maire indique être allé à une réunion en Préfecture pour un retour d'expérience quant à la rave-party qui a eu lieu sur l'ancien site d'Alizol, le week-end du 1er novembre dernier. Il précise qu'il n'y a heureusement pas eu de victimes à déplorer. Il ajoute qu'afin d'éviter toute nouvelle manifestation de ce genre et face à une nouvelle alerte, il a fait bloquer, en urgence, les accès mais que cela incombe aux propriétaires qui seront astreints à rembourser les frais engagés et à sécuriser leur site.

Mme Molinet souhaite savoir s'il est possible d'utiliser le blason de la Commune pour des créations et autres. M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme Caillaut indique qu'il reste des colis de Noël à distribuer et demande des volontaires parmi le conseil. Elle indique que le spectacle de Noël des enfants sera reporté.

Elle ajoute qu'une programmation d'activités jeunesse pour février est en cours d'élaboration, étant entendu que ces activités n'auront lieu que si la situation sanitaire le permet.

M. Lelouvier fait savoir que les voies intercommunales de Botteron et de la Bretonnerie ont fait l'objet d'un reprofilage et précise que les travaux de finition (ECF) enrobé coulé à froid seront effectués d'ici quelques mois.

*Le Maire,  
Denis Gervais*